

N° 5 - OCTOBRE 1999

# Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

## Modernisons le développement transfrontalier !



**Jean-Pierre Balligand,**  
député de l'Aisne,  
président  
de la commission  
de surveillance  
de la Caisse  
des dépôts  
et consignations.

La coopération transfrontalière, apprentissage à l'ouverture de nos territoires sur l'espace européen, mériterait au niveau national une prise en compte et un accompagnement politique, législatif, juridique, mais aussi économique moins discret. Le Conseil européen de Berlin des 24 et 25 mars 1999 a décidé de conforter l'initiative communautaire consacrée à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. On peut espérer que les prochains contrats de plan Etat-région pour la période 2000-2006 feront une bonne part aux projets d'intérêt général que sont les projets transfrontaliers, creusets de partenariats d'avenir avec les acteurs socioéconomiques. La nécessité d'une bonne maîtrise et articulation des échelles change la donne du développement. Or les blocages à la coopération sont autant de blocages au développement lui-même et l'avant-gardisme inter-culturel de la coopération transfrontalière sert encore trop souvent d'alibi à l'archaïsme de nos pratiques<sup>(1)</sup>.

En effet, comment, concrètement, organiser une maîtrise d'œuvre commune, comment mobiliser l'épargne de proximité, conjuguer l'initiative publique et privée ? La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui s'est engagée fortement à travers la MOT, se doit d'être une force de proposition écoutée et entendue. Pourquoi

► Suite en p. 4

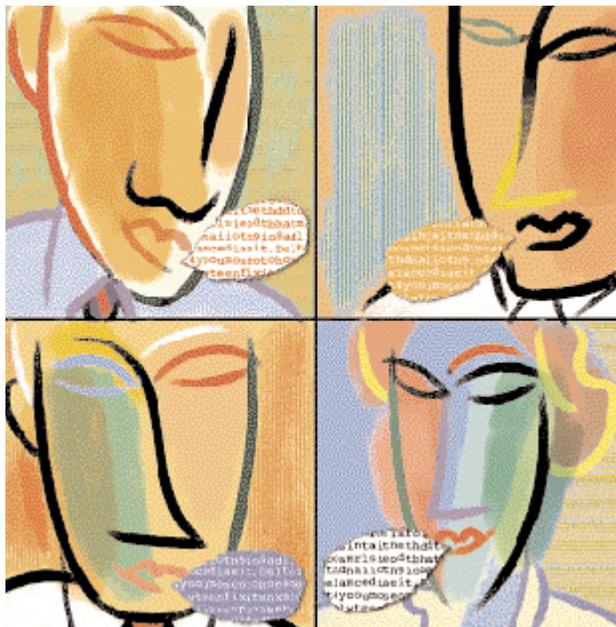
## La MOT : une incontestable reconnaissance

La seconde assemblée générale de la MOT a eu lieu le 15 juin dernier à Strasbourg.

Le président Roland Ries a tenu tout d'abord à rappeler la légitimité de l'association : « Depuis la dernière assemblée générale, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts... franchissant le Rhin, le Quiévrain ou la Bidassoa. La MOT achevait alors tout juste sa mise en place. Un an après, la MOT a désormais acquis une incontestable reconnaissance quant au bien-fondé de sa création et de son action. Cette légitimité laisse bien augurer de son avenir et je crois que nous tous, administrateurs d'Etat et collectivités territoriales, structures de coopération transfrontalière et grands opérateurs privés, avons lieu de nous en réjouir. »

Après les avoir écoutés et discutés, l'assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité le rapport d'activité et les comptes de l'année 1998 ainsi que les objectifs et le budget de l'année 1999. Deux thèmes, au cœur de l'action de la MOT, ont par ailleurs retenu l'attention des participants : la place des projets transfrontaliers dans les contrats de plan (cf. lettre n° 4) et les outils communs de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les projets transfrontaliers, dans les

perspectives de la loi Zuccarelli. « Jusqu'à présent, Strasbourg et Kehl échangent des infos, ce qui est déjà bien. Mais il nous faut maintenant des organes de codécision, notamment pour porter notre projet de Jardin des deux rives », a précisé



Roland Ries. Pierre Mirabaud, adjoint au délégué, directeur de la DATAR, a clôturé l'assemblée en encourageant la MOT à poursuivre son action et a proposé d'inscrire dans le temps le partenariat MOT-DATAR par la signature d'une convention pluriannuelle. ■

### SOMMAIRE

Dossier : la CDC s'engage sur les projets transfrontaliers.....	p. 2-3
Formation.....	p. 4
L'actualité.....	p. 4